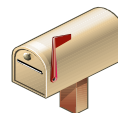


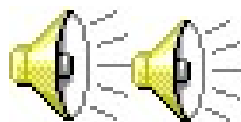
Le BLI

Bulletin Lycéen d'Information



2 octobre 2023 – 15 octobre 2023 N° 3

Le BLI est édité tous les 15 jours. Il est envoyé aux parents d'élèves via les plateformes ATRIUM-PRONOTE et il sera disponible au bas de la page d'accueil de notre site internet. Les anciens numéros seront consultables à la rubrique «Bulletin Lycéen d'Information». Pour transmettre une information par ce bulletin veuillez-vous adresser à M. Meynard, CPE.



1. RAPPEL : RENCONTRE PARENTS-PROFESSEURS DES CLASSES DE SECONDE JEUDI 28 SEPTEMBRE A PARTIR DE 17H

Un message a été adressé aux familles pour les informer au préalable de la tenue de cette réunion. A cette occasion les tablettes informatique de la Région, les codes parents ATRIUM et Pronote et les certificats de scolarité ont été remis aux familles. N'hésitez pas à les réclamer si vous n'avez pas pu vous déplacer.

2. RAPPEL CONCERNANT LE COMPORTEMENT DES ELEVES AU LYCEE :

Nous rappelons aux lycéens qu'ils doivent faire preuve d'une attitude polie et respectueuse (cf. le règlement intérieur). Ils doivent surveiller leur maintien. Ils ne doivent pas, par exemple, se retrouver avachis, étendus et la tête couverte dans les halls et lieux de circulation couverts, à la vue de tous. L'image du lycée est affectée négativement par une attitude négligée des élèves qui y sont scolarisés. Par ailleurs nous rappelons que seul l'escalier central est autorisé pour circuler entre les étages. L'utilisation de l'ascenseur n'est permise que sur autorisation de l'infirmière (handicap, blessure).

3. ELECTION DES REPRESENTANTS DES ELEVES, APPEL A CANDIDATURES :

Les délégués de classe seront élus dans les classes d'ici vendredi 6 octobre. Mardi 10 octobre de 8h30 à 16h tous les élèves du lycée pourront venir voter à la vie scolaire (sur Pronote pour les terminales) pour élire 5 binômes d'élèves (composés d'1 titulaire + 1 suppléant) représentant les élèves pour deux ans au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL). 5 binômes avaient déjà été élus pour 2 ans l'année précédente (noms et photos affichés devant la vie scolaire). Les candidatures sont à présenter à Mme Ransan, professeur, ou au CPE, avant vendredi 6 octobre.

Vendredi 13 octobre entre 10h et 11h en salle polyvalente l'assemblée générale des délégués de classe et les délégués élus du CVL éliront parmi les candidats 5 binômes (5 titulaires + 5 suppléants) qui seront les représentants des élèves pour 1 an au Conseil d'administration (C.A.). 3 binômes parmi les délégués de classes seront élus pour représenter les élèves au conseil de discipline. Ils éliront aussi le vice-président du CVL. Des informations leur seront données pour bien remplir leur mandat électif.

4. ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS, DES ELEVES ET DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 13 OCTOBRE :

Le vote se déroulera de 8h à 16h en salle de réunion. Les familles éliront leurs représentants avec le matériel qui leur a été fourni. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 2 octobre avant 18h.

5. ELECTION DE 2 ECO-DELEGUES LORS DU PREMIER CVL :

Lors de la réunion du premier Conseil de la Vie Lycéenne 2 élèves éco-délégués volontaires, seront élus pour 1 an. Ils pourront participer activement à la mise en oeuvre d'actions de développement durable dans le lycée.

À travers cette élection les élèves peuvent ainsi être acteurs de projets éco-responsables destinés à la sauvegarde de la biodiversité et à la diminution du réchauffement climatique.

6. COLLECTE AU LYCEE POUR LE MAROC :

Une douzaine de cartons de marchandises (produits de toilettes, de couchage, et des vêtements) ont été constitués au lycée et apportés à la Croix Rouge pour les victimes du séisme au Maroc. Ils seront convoqués par l'association Mosaïque. *Merci aux généreux donateurs !*

7. MAISON DES LYCEENS :

elle ouvre une partie de la journée certains jours, en fonction de nos moyens de surveillance, et accueille les élèves qui veulent se détendre, en leur proposant des jeux (baby-foot, etc...), des boissons, et le confort de canapés et de fauteuils. Les utilisateurs doivent la respecter, pour le bien-être de tous.

8. CARTE NATIONALE DE LYCEEN :

Les cartes seront prochainement remises aux élèves par la Vie scolaire contre une photo d'identité. Ces cartes permettent de justifier de son statut de lycéen et d'obtenir des prix préférentiels, par exemple pour assister à des matchs de football, acheter des places de cinéma, rentrer dans des parcs, des bibliothèques municipales, assister à des concerts... Informations disponibles sur le site de l'académie.

9. E-PASS JEUNES

L'e-PASS JEUNES, mis en place par la Région Sud permet, depuis 2017 de favoriser l'accès à la culture et au sport, des jeunes de 15 à 25 ans scolarisés sur le territoire régional. Vous pouvez demander votre carte e-PASS JEUNES afin de bénéficier de **80 €** de bons d'achat pour vos loisirs culturels (se rendre au cinéma, acheter des livres, assister à des spectacles) et sportifs. Vous pouvez également profiter de nombreux « bons plans » sur tout le territoire régional.

Remarques : vous pouvez activer votre compte e-pass via ATRIUM (onglet « e-pass »). Pour rappel, les enseignants peuvent également se saisir de l'e-PASS JEUNES à hauteur de 10 € par élève pour financer des sorties scolaires. Informations sur www.e-passjeunes.maregionsud.fr. Des prospectus d'information avec QR code sont disponibles à la vie scolaire.